

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIER Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Plan de déplacement des employés de la Communauté Urbaine. Décision.
Autorisation.**

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 14 décembre 2001, un premier plan de déplacement des employés avait été approuvé. Ses caractéristiques principales résidaient dans la mise en place des actions suivantes:

- remboursement à hauteur de 80 % du titre de transport en commun (contre l'abandon de la place de stationnement),
- le doublement du parc de scooters électriques,
- la création d'un parc à vélos mis gratuitement à disposition des agents communautaires,
- l'extension de garages à vélos et la création de vestiaires et de casiers de rangement au niveau -2 du bâtiment communautaire,
- la mise en œuvre du covoiturage avec les véhicules de service de la CUB,
- la participation à la création d'une navette entre le bâtiment Portes de Bordeaux et le quartier de Mériadeck (cette prestation a été annulée du fait de la présence aujourd'hui du tramway sur cet itinéraire,
- la redéfinition des règles d'usage des parcs de stationnement communautaires,
- l'aide à la mobilité interne des agents (le lieu de travail au plus près possible du lieu de résidence),
- la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation destiné à faire évoluer les comportements en matière de mobilité.

Par délibération du 24 novembre 2006, la Communauté Urbaine a décidé la prise en charge totale du titre de transport ayant pour conséquence :

- la prise en charge totale de l'abonnement par remboursement sur le bulletin de salaire sans impact de retenue de cotisation (contrairement à la prime de transport),
- l'accessibilité du réseau TBC 365j/an,
- la simplification des déplacements professionnels (mise à disposition de tickartes).

En fin d'année 2007, 174 agents étaient titulaires de la carte "Cité pass groupée".

Aujourd'hui, 298 agents sont abonnés soit une progression de 70% (il est à noter que plus le nombre d'abonnés augmente, plus le tarif de l'abonnement diminue).

En toute fin d'année 2011, suite au projet métropolitain et à la volonté d'inscrire la métropole bordelaise dans une démarche privilégiant les modes de déplacements alternatifs, une réactualisation du PDE a été lancée. Un comité de pilotage a été créé avec pour objectif, la recherche d'un ensemble de mesures destiné à promouvoir une gestion durable des déplacements et d'amener progressivement la Communauté vers la « métropole du quart d'heure ».

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des agents de la CUB du 15 décembre 2011 au 15 janvier 2012, qui a reçu 1300 réponses.

Les réponses issues du questionnaire ont fait émerger les remarques suivantes:

- plus d'un agent sur deux utilise une voiture pour se rendre au travail ;
- un quart des agents communautaires habite à plus de 20 Km du lieu de travail et la réponse apportée par les transports en commun reste encore à compléter ;
- un agent sur deux envisage de modifier son comportement en matière de déplacements à condition de :
 - pouvoir en réduire la durée,
 - pouvoir faire des économies.

Enfin, 200 agents ont fait connaître leur souhait de participer à l'élaboration du plan de déplacement des employés.

L'analyse globale des réponses au questionnaire et de la situation en matière de déplacements à l'échelle du territoire communautaire a conduit à établir un diagnostic. Quatre groupes de travail internes ont participé à l'élaboration d'un "Plan d'actions". Il recense les propositions à mettre en œuvre pour améliorer les modes de déplacements des agents de notre établissement.

Le "Plan d'actions" se présente sous forme de fiches d'actions spécifiques faisant apparaître:

- l'action et ses objectifs,
- les mesures,
- les moyens techniques et humains devant être mis en œuvre ainsi que les estimations correspondantes,
- le calendrier prévisionnel de réalisation,
- les indicateurs informant de l'impact de la réalisation de l'action ainsi que de ses résultats,
- les documents stratégiques, partenariats et projets en cours soutenant la réalisation de l'action.

Pour chaque action, un responsable de projet a été désigné.

Les objectifs chiffrés retenus dans le PDE (nombre d'utilisation de vélos, nombre d'utilisateurs de véhicules particuliers, marcheurs à pied etc...) sont ceux fixés pour 2020 et 2030 dans le plan climat de la Communauté

La gestion dynamique de l'outil PDE vise à permettre de dépasser les objectifs chiffrés dans le plan climat en matière de report modal de la voiture solo vers les autres modes de déplacements.

Ainsi les chefs de projet se réuniront chaque trimestre et un point sera fait chaque semestre en commission Fonctionnement et Administration Générale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du 14 décembre 2001 approuvant la création du Plan de déplacement des employés de la Communauté,

VU la délibération du 24 novembre 2006 décidant la prise en charge à 100% du titre de transport,

VU l'avis du CTP réuni en séance du 19 février 2013

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le plan de déplacement des employés de la Communauté urbaine de Bordeaux s'inscrit dans une recherche d'amélioration de la mobilité sur le territoire communautaire

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le Plan de déplacement des employés de la Communauté "phase diagnostic" et "phase plan d'actions".

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 AVRIL 2013

PUBLIÉ LE : 16 AVRIL 2013

M. CLÉMENT ROSSIGNOL